

Dossiers de 1ères inscriptions

COMPOSITION DU DOSSIER

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE SUR PLACE

PIECES A JOINDRE :

- Certificat de fin de scolarité (EXEAT) de l'établissement d'origine
- Avis d'affectation, pour les élèves entrant en seconde
- Photocopie des 3 derniers bulletins de notes
- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) du responsable légal 1 - financier
- 4 photos d'identité récentes
- Attestation d'assurance scolaire 2017-2018 ou une photocopie de l'assurance responsabilité civile
- Photocopie de chaque page du livret de famille
- Photocopie de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale du parent responsable légal 1
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour de l'élève
- Le cas échéant : photocopie du jugement de divorce des responsables légaux
- Pour les élèves de nationalité portugaise : copie de l'acte de naissance
- Pour les élèves boursiers (demande faite en mai 2017) : photocopie de la notification de droit ouvert pour la bourse nationale 2017-2018
- Pour les élèves de plus de 16 ans de nationalité française : photocopie de l'attestation de recensement (ou de participation à la journée défense et citoyenneté - ex JAPD)

Dossiers de Ré- inscriptions

COMPOSITION DU DOSSIER

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE SUR PLACE

PIECES A JOINDRE :

- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) du responsable légal 1 - financier
- 3 photos d'identité récentes
- Attestation d'assurance scolaire 2017-2018 ou une photocopie de l'assurance responsabilité civile
- Photocopie de la carte vitale ou attestation de sécurité sociale du parent responsable légal 1
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour de l'élève
- Le cas échéant : photocopie du jugement de divorce des responsables légaux
- Pour les élèves de nationalité portugaise : copie de l'acte de naissance
- Pour les élèves NOUVEAUX boursiers (demande faite en mai 2017) : photocopie de la notification de droit ouvert pour la bourse nationale 2017-2018
- Pour les élèves de plus de 16 ans de nationalité française : photocopie de l'attestation de recensement (ou de participation à la journée défense et citoyenneté - ex JAPD)